

Compte rendu du conseil municipal

Du 26 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 26 octobre à 20 h,

Le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul – DEGOUTTE Vincent – BADAUD Michel - GAUDARD Yves - MANIZAN Pauline – MICHAUD Cédric – PAYANT Laurent - SIMON Karen - BOUILLER Dominique – COUDOUR Thierry.

Etait absente : Madame GAUDARD Gersande, qui a donné procuration à Madame SIMON Karen.

Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.

En regard des circonstances sanitaires, monsieur le Maire propose que la réunion se tienne avec comme seul public Madame Huguette BANUS, secrétaire de mairie.

Une correction est faite sur le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2020 :

Le terrain situé à l'arrière de la salle des mariages (et non pas de la salle des fêtes) a été nettoyé.

Ce compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

PROJET D'UNE UNITE DE METHANISATION DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION (STEP) ET DE BIODECHETS SUR LA COMMUNE DE ROANNE

AVIS SUR LE PLAN D'EPANDAGE

Monsieur le Maire donne connaissance du projet d'une unité de méthanisation de boues de la station d'épuration (STEP) et de biodéchets sur la commune de ROANNE, porté par la société ROANNE BIOENERGIE.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le plan d'épandage des communes incluses dans le périmètre, tel qu'il est présenté par le maire.

CLECT : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT :

Vu la délibération en date du 1^{er} octobre 2020 par laquelle le conseil communautaire a décidé la création de la commission locale des charges transférées (CLECT) des communes à la Communauté de Communes.

Chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin d'assurer une continuité de représentation.

Messieurs Paul PETITBOUT et Vincent DEGOUTTE sont candidats.

Les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Paul PETITBOUT délégué titulaire, et Monsieur Vincent DEGOUTTE délégué suppléant.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE (SAGE)

Le Syndicat d'Energies de la Loire (SIEL) peut aider les communes comme suit :

- gestion des consommations des bâtiments publics
- mise en œuvre de solutions techniques

Il convient donc de renouveler notre adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026. La contribution annuelle est de 209 €.

Les membres du Conseil Municipal décident l'adhésion de la commune au SAGE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent (convention, ...).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Les conseillers municipaux décident d'attribuer les subventions suivantes :

Sou des Ecoles du RPI (40 € x 16 élèves domiciliés à Souternon)	640 €
ACTIV' AGE (EHPAD de St Germain Laval : 40 € x 2 résidents)	80 €
Amicale des pompiers de Crémeaux	85 €
Amicale des pompiers de St Germain Laval	85 €
Foyer du collège de St Germain Laval (3 élèves)	120 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU REGISSEUR :

Monsieur le Maire expose que Madame Huguette BANUS est régisseur de la régie de recettes communale.

Depuis le mois de septembre 2019, elle s'est rendue à plusieurs reprises à la Trésorerie de St Germain Laval afin de déposer l'argent correspondant à l'encaissement de la vente de tickets de cantine et de garderie, et à la location des salles communales.

Monsieur le Maire propose que ces frais de déplacement, estimés à 100 €, lui soient remboursés sur présentation d'un état de frais. Le conseil municipal donne son accord.

POINT SUR LES COMMISSIONS :

Finances :

Monsieur PETITBOUT doit rappeler Madame DIAS, receveur municipal à la trésorerie de St Germain Laval afin qu'elle nous présente un état financier précis de la commune.

Voirie :

Programme 2020 : Nous avons reçu l'accord de subvention du CD42 : 29 920 €, soit 60 % de 49 868 € H.T. Une subvention nous a déjà été accordée par l'Etat au titre de la DETR 2020.

La priorité est d'effectuer des travaux sur le chemin des deux eaux et sur le chemin de Prachaise.

Le taillage des haies en bordure des chemins communaux est en cours de réalisation par l'entreprise « Champagri ».

Un article a été mis dans le journal pour inciter les propriétaires à tailler leurs haies.

Une habitante de Montanon souhaite acquérir une partie d'un chemin rural qui lui permettra d'accéder à son habitation. Un accord n'est pas possible car ce chemin dessert plusieurs parcelles mais un aménagement succinct sera



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

effectué pour rendre praticable la partie utilisée.

L'employé communal effectue un suivi régulier des chemins pour boucher les nids de poule.

Demande de subvention « amendes de police » : Des travaux de sécurisation des abords de l'église et des abords de la salle des fêtes sont en projet. Un devis, d'un montant de 4 925 € H.T. a été établi par l'entreprise B ordelet TP. Une subvention de 1 970 € (soit 4 925 x 60 %) a été sollicitée auprès du CD42 au titre des amendes de police.

Communication, animation :

Décoration de Noël : Les membres de la commission exposent leur projet de décoration du village pour Noël, notamment le hall de la salle des fêtes et celui de la mairie.

Des matériaux recyclés seront utilisés. Des guirlandes électriques seront installées dans les rues.

Un fonds de concours de la CCVAI pourra être demandé.

Le bulletin municipal est en cours de réalisation.

Site Internet : Les membres de la commission ont rencontré un nouvel habitant de la commune, qui propose bénévolement son aide pour moderniser le site Internet de la commune et pour créer un logo.

Le contrat avec la société NET 15 qui héberge le site Internet sera résilié.

Boîte à livres : Une subvention a été sollicitée pour financer un projet de boîte à livres dans le local de l'ancienne bascule.

Vie scolaire :

Les plannings des agents ont été ajustés pour répondre au mieux au fonctionnement de l'école.

Le contrat PEC (parcours emploi compétence) de Mathilde GAUMOND se termine fin février 2021. Elle doit effectuer un stage d'immersion au cours du mois de décembre.

Bâtiments :

Salle des fêtes : Le contrat avec E2S pour la maintenance du chauffage a été résilié au 01 janvier 2021. Un devis a été demandé à E2S pour le remplacement de la VMC. Il se monte à 1 143,60 € H.T. Les membres du conseil municipal décident de ne pas l'accepter et de changer la VMC par leurs propres moyens. Monsieur CHIRON, du SAGE, va installer des appareils de mesures thermiques pour contrôler le fonctionnement du système de chauffage et diagnostiquer les défaillances.

CCAS :

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 21 octobre dernier, il a été évoqué la difficulté à organiser cette année le « Noël des Anciens » en raison de la situation sanitaire. La distribution des colis et l'invitation au restaurant n'auront donc pas lieu.

Une mise à jour des bénéficiaires du colis et du repas de fin d'année a été réalisée : seules les personnes ayant 70 ans ou plus, étant en résidence principale sur la commune, et les personnes en EHPAD, seront bénéficiaires.

Un courrier sera transmis aux personnes concernées.

Des réunions (1 après-midi chaque mois) pourront être organisées quand la situation sanitaire se sera améliorée.

POINT SUR LE SPANC ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

SPANC : Un courrier a été transmis à tous les propriétaires pouvant bénéficier de l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour mettre aux normes leur système d'assainissement individuel. A ce jour 12 personnes se sont inscrites.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

La SAUR sera contactée pour l'organisation d'une réunion d'information.

Assainissement collectif : Tous les bureaux d'étude retenus ou non ont été avertis, avec explication détaillée pour certains. Pour rappel, c'est la société SEDIC qui a été retenue.

Des informations ont été demandées aux propriétaires des 4 maisons raccordées au réseau annexe.

RETOUR SUR LA VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET :

Les conseillers présents lors de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE le 13 octobre dernier, sont unanimes pour souligner son écoute, sa disponibilité et sa volonté de nous accompagner dans nos projets.

QUESTIONS DIVERSES :

Cimetière :

Des pierres de l'un des piliers de la porte d'entrée ont été descellées. L'entreprise de Pompes Funèbres sans doute à l'origine de la dégradation, fera la réparation.

Eglise

Madame Karen SIMON évoque la vétusté de l'église et le fait qu'il devient nécessaire de faire des travaux d'entretien. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

